

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/180

ST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Héléne Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Héléne Rossi,

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CLOTURE DU BUDGET IMMO LA CROIZETTE AU 31 DECEMBRE 2024

Le budget annexe Immo la Croizette, créé par l'ex communauté de communes de Clelles afin de suivre la location par voie de crédit-bail d'un bâtiment d'activité économique sur la zone artisanale la Croizette, arrive à son terme. En effet, la vente des biens a été conclue le 31 octobre 2024 par acte notarié, suite au courrier avec recommandé adressé par le crédit preneur, soit la SCI Bellevue à la communauté de communes du Trièves, le 8 mars 2024 et suite à la délibération de la communauté de communes du Trièves n° 2024/109 du 1^{er} juillet 2024 acceptant cette vente.

L'excédent constaté du budget Immo la Croizette suite à la vente du bien est de :

- 114 338,04 € en fonctionnement repris au compte 75861 chapitre 75 réel du budget principal
- 21 318,52 € en investissement repris au compte 1068 chapitre 10 réel du budget principal
- **Soit un total de 135 656,56 €**

Le conseil communautaire est invité à approuver cette reprise des excédents de clôture du budget annexe Immo la Croizette au budget principal au 31/12/2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette reprise des excédents de clôture du budget annexe Immo la Croizette au budget principal au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 décembre 2024

Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/24 et de sa publication le 18/12/24

